

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MAI 2017

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUUEL Gérard à BAUDOUX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N° 25	Contrat de ruralité
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
113	126	126			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017Rapporteur : Guy DELAITRE**CONTRAT DE RURALITE**Annexes : Tableau de synthèse – Contrat de ruralité**Exposé :**

Dans un contexte national des politiques publiques renouvelées en faveur du développement des espaces ruraux, le Comité interministériel aux ruralités a décidé le 20 mai 2016, la mise en place des contrats de ruralité qui devront être signés avant le 30 juin 2017.

Cet outil de cofinancement doit permettre de coordonner et structurer les politiques publiques territorialisées à une échelle infra-départementale. Y sont inscrits des engagements pluriannuels devant permettre d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie.

Compte tenu de la fusion extension qui était à venir et afin de permettre à la nouvelle entité de relever le défi d'un développement harmonieux de l'ensemble de ses composantes, d'une articulation fructueuse entre le rural et l'urbain en vue d'une attractivité commune renforcée, le Grand Troyes a, dès le mois de décembre 2016, fait acte de candidature pour porter ce nouveau dispositif.

68 communes ont été retenues pour y être éligibles : les 62 communes issues de la fusion/extension ainsi que 6 communes de l'ancienne Communauté d'agglomération Grand Troyes.

Conformément aux mesures des comités interministériels aux ruralités, le contrat s'articulera autour de 6 volets :

- L'accessibilité aux services et aux soins, à travers des outils existants ou à créer (maisons de santé, maisons de services publics, ...)
- Le développement de l'attractivité ;
- La revitalisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et le soutien au commerce de proximité ;
- Les mobilités ;
- La transition écologique ;
- La cohésion sociale.

Il est convenu que ce contrat porte sur la période 2017/2020 et encourage le développement de nouveaux projets dans une logique de perspective à moyen terme.

Il sera financé par le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) à travers une enveloppe dédiée. Ce financement est cumulable avec d'autres subventions de l'Etat, notamment la DETR.

La priorité est donnée à l'investissement, les crédits dédiés au fonctionnement seront quant à eux limités à l'appui à l'ingénierie à hauteur de 10% des crédits attribués au titre du contrat (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial...).

Le Département, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations ont souhaité être associés à la contractualisation.

La liste des projets proposés au contrat figure en annexe.

Le projet de contrat de ruralité reste en attente de validation par la Préfecture et est susceptible de faire l'objet de quelques ajustements.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la liste des projets et des demandes de financement proposés au contrat de ruralité porté par Troyes Champagne Métropole,**
- **D'APPROUVER le projet de contrat de ruralité (joint en annexe),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

ACCES SERVICES ET SOINS	REVALISATION DES BOURGS	ATTRACTIVITE DU CENTRES	MOBILITES	TRANSITION ECOLOGIQUE	COHESION SOCIALE	MATRE D'OUVRAGE	POPULATION	PROJET	année	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	Montant total de l'opération (HT)	Montant éligible	taux %	Montant sollicité	Commentaires
						ASSENAY	155	Rénovation d'un bâtiment communal pour y accueillir les manifestations publiques de la commune	2017			11 605	11 604,56	11 604,56	20	2 320,00	Valorisation du patrimoine, changement d'usage d'un bâtiment désaffecté pour y renforcer le vivre ensemble bâtiment pans de bois lieu de rencontres
X					X	BOURANTON	558	REHABILITATION, AGRANDISSEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE	2017			103 892	103 892	103 892	20	20 778	Réhabilitation d'un logement communal désaffecté pour créer des bureaux de la mairie (actuellement une pièce unique) accessibles
X			X			CORMOST	313	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	2 017,00			46 843	46 842,52	46 842,52	20	9 368,50	aménagement des abords des infrastructures communales (mairie, cimetière...) pour les rendre accessibles
X	X					CRENEY	1782	RESTRUCTURATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : périscolaire, associations, salle des fêtes	2017-2020	1 575 000			1 575 000	460 000	20	92 000	Creney reconnu bourg centre avec maison de services au public, centre de loisirs accueille aussi les enfants de Villechétif
X	X	X				CRENEY	1782	MAISON MEDICALE	2017	753 523			753 523	753 523	20	150 705	
X		X	X			CRESANTIGNES	312	AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE	oct-17			30 174,64	30 174,64	30 174,64	20	6 034,93	rampe d'accès revêtement pour capter les eaux pluviales et assainir les bâtiments
			X			DIERREY ST PIERRE	284	ECLAIRAGE PUBLIC	2017			0	0				remplacement luminaires mauvais état par leds pour économie d'énergie
			X			DIERREY ST PIERRE	284	RENOVATION THERMIQUE SALLE DES FETES + MISE EN ACCESSIBILITE	2017/18			0	0				rénovation thermique (isolation, menuiseries) + accessibilité
X						ESTISSAC	1885	MISE EN ACCESSIBILITE	2017			122815	122 815	122815	16	19 650,00	
		X			X	FONTVANNES	717	TERRAIN MULTISPORTS STRUCTURE DE JEUX ET REVETEMENT	2017		49 700		49 700	49 700	20	9 940	espace pour activités des plus jeunes et lieu de rencontres
X	X				X	JEUGNY	491	REPRISE D'ACTIVITE D'UN COMMERCE	2017		2		16 200	8 700	20	1740	Activité débit de boisson(déduite) et commerce de proximité (pain - épicerie)
X			X			JEUGNY	491	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	2017			3	4400	4400	20	880	

ACCES SERVICES ET SOINS	REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	ATTRACTIVITE DU	MOBILITES	TRANSITION ECOLOGIQUE	COHESION SOCIALE	MAITRE D'OUVRAGE	POPULATION	PROJET	année	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	Montant total de l'opération (HT)	Montant éligible	taux %	Montant sollicité	Commentaires
				X		JEUGNY	491	AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX	2017			3	13500	13500	20	2700	Chauffage et menuiseries dans le groupe scolaire
					X	LAUBRESSEL	534	REHABILITATION DE LA GRANGE COMMUNALE EN ESPACE DEDIE AUX MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE			164698		164 698	164 698	20	32 340	lieux d'accueil, festif pour la commune Attention marché prévu juin 2017
X	X	X			X	LAVAU	1011	MAISON MEDICALE	2017-2018	1 322 200			1 322 200	1 322 200	20	264 440	Kinésithérapie 120m2, dentistes 120m2 + 6 salles modulables (infirmiers, médecins, chiropracteurs...)
				X		LONGEVILLE SUR MOGNE	125	PLATEFORME DECHETS POUR LOCAL TECHNIQUE	année 2017				5 988	30	20	1 497	Rénovation et isolation
				X		LONGEVILLE SUR MOGNE	125	AMENAGEMENT DE LA MAIRIE					14 962	14 962	20	2 992,37	
X					X	LUSIGNY	2010	CREATION D'UNE STRUCTURE PERI-SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS	2017		800 000		800 000	800 000	20	160 000	Aménagement et extension de deux grange existantes (450 m2)
				X		MERGEY	701	AMELIORATION THERMIQUE : CHANGEMENT MODE DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE	sept-17				53 000	53 000	10	5300	pompe à chaleur pour bâtiments communaux
X			X			MESSON	465	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE SALLE COMMUNALE	juil-05				53 702	53 702	20	10 700	Accessibilité mairie, salle des fêtes, église isolation thermique et acoustique des salles communales
X		X				MONTAULIN	801	ACCESSIBILITE MAIRIE, SALLE POLYVALENTE, STATIONNEMENT PMR tranche 1	2017/18				17 030	17 030	20	3 406	
X		X				MONTAULIN	801	ACCESSIBILITE, STATIONNEMENT PMR tranche 2	2017/18				14 200	14 200	20	2 366	
X		X		X		MONTAULIN	801	ISOLATION THERMIQUE MAIRIE,	2017				16 667	16 667	20	2 779	suite à changement de chaudières, remplacement des menuiseries et pose de volets
X			X			MONTCEAUX LES VAUDES	250	ACCESSIBILITE, STATIONNEMENT PMR	2017				18 556	18 556	20	3711	Mise en accessibilité Eglise/cimetière + PK PMR + toilettes PMR salle des Fêtes & Mairie

ACCES SERVICES ET SOINS	REQUALIFICATION DES BOURGS CENTRES	ATTRACTIVITE DU	MOBILITES	TRANSITION ECOLOGIQUE	COHESION SOCIALE	MAITRE D'OUVRAGE	POPULATION	PROJET	année	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	Montant total de l'opération (HT)	Montant éligible	taux %	Montant sollicité	Commentaires
X		X				MONTGUEUX	405	MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE	2017			147 430	147 430	49 000	20	29 486	Réhabilitation de la mairie et de ses abords
X		X			X	MUSIC EN OTHE		EDUCATION A LA MUSIQUE A L'ECOLE PAR L'ORCHESTRE	2017	49 000			49 000	14 780	20	2 956	dispositif d'éducation à la musique. Permettra de les capacités de jeu, de concentration... en touchant 40% d'élèves contre 5% aujourd'hui en France 14 780 euros d'achat de matériel
X					X	PAYNS	1338	SAS ET SALLE D'ACTIVITES CENTRE DE LOISIRS	2017		198 409		198 409	198 409	20	39 680	Sas entre école et centre de loisirs + nouvelle salle pour accueil de nouvelles activités périscolaires
X		X			X	ST LEGER PRES TROYES	783	AMENAGEMENT CULTURELS	sept-17	70 000			70 000	70 000	20	14 000	Aménagement sonorisation, éclairage... salle existante Pour renforcer activités culturelles en lien avec la bibliothèque
X	X	X			X	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC	2 017	51 616			51 616	51 616	20	10 323	démarches (acquisition véhicules, matériel informatique et mobilier)
X	X	X			X	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		POINTS CONSEILS EMPLOI : BOUJILLY, ESTISAC, LUSIGNY ET ST LYE	2017	16 017			16 017	16 017	20	3 203	achat véhicule et matériel informatique
X						VENDUE-MIGNOT	243	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE	2017-2018			0	0				aménagement centre bourg accessibilité
		X		X		VILLACERF	569	CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE	2017		42 974		42 974	42 974	20	8 595	liaison douce du centre de la commune à la voie verte du canal de la Haute Seine
X		X			X	VILLELOUP	119	ACCESSIBILITE, STATIONNEMENT PMR	2017			23 850	23 850	23 850	20	4 770	travaux juillet 2017
X		X			X	VILLEMEREUIL	238	REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE - ACCESSIBILITE	2017-2018		225 000		225 000	225 000	20	45 000	ente activités scolaires, extra-scolaires, salle associatives et organisations de rassemblements.
						SOUS-TOTAL 2017				3 837 356	1 480 783	659 770	6 032 951			963 661	

ACCES SERVICES ET SOINS	REVIITALISATION DES BOURGS	ATTRACTIVITE DU	MOBILITES	TRANSITION ECOLOGIQUE	COHESION SOCIALE	MATRE D'OUVRAGE	POPULATION	PROJET	année	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	Montant total de l'opération (HT)	Montant éligible	taux %	Montant sollicité	Commentaires
X	X	X			X	ASSENAY	155	AMENAGEMENT MAIRIE ET SALLE SOCIO-CULTURELLE DANS LA MAIRIE	2018		227 656		227 656	227 656	20	45 531	réaménagement bâtiment existant, création d'une salle socio-culturelle, sécurité, accessibilité
X	X				X	AUBETERRE	319	AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE ET CREATION DE STATIONNEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE	2017			3	159 238	159 238	20	31 848	réaménagement bâtiment existant, création d'une salle socio-culturelle, sécurité, accessibilité
		X			X	BOUILLY	1046	TERRAIN MULTISPORTS	2018	63 796			63 796	63 796	20	12 759	offrir activités jeunesse
X	X	X				BOUILLY	1046	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	2018	400 000			400 000	400 000	20	64 000	aménagement centre, suppression préau, nouvel accès à la mairie, mise en valeur du patrimoine
X	X		X			BOUILLY	1046	ECLAIRAGE DU STADE	2018		28 608		28 608	28 608	20	4 517	remplacement système ancien par plus performant
		X		X		CRESANTINES	312	ECLAIRAGE PUBLIC	2018			45 000	45 000	45 000	20	9 000	remplacement par leds (basse consommation)
			X			CRESANTINES	312	AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU BATIMENT MAIRIE	2018			15 000	15 000	15 000	20	3 000	remplacement menuiserie + isolation des combles
X		X				FONTVANNES	717	IMPLANTATION D'UNE HALLE SPORTIVE	2018	600 000			600 000	600 000	20	120 000	Equipement couvert pour sports de raquettes à l'échelle de plusieurs communes
X						MESNIL SAINT PÈRE	462	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET PARKING BIBLIOTHEQUE	2018			55 938	55 938	55 938	20	11.187	
X	X	X			X	MOUSSEY	615	ESPACE SOCIO-CULTUREL	2018-2019	1 099 525			1 099 525	1 099 525	20	219 900	rénovation + construction = salle de sport, salle socio-culturelle, locaux communaux, locaux associatifs
X			X			ROUILLY ST LOUP	545	PISTES CYCLABLES	2018		65 815		65 815	65 815	20	13 163	aménagement de voie piétonne + cyclable
X		X				ST LYE	2940	BIBLIOTHEQUE	2018	360 000			360 000	360 000	20	72 000	transfert de la bibliothèque top exigüe dans une maison champenoise
X		X				STE MAURE	1507	LOCAUX MULTI-SOINS	2018	250 000			250 000	250 000	20	50 000	bâtiment situé en centre bourg à proximité des commerces. 3 cabinets attenants (2 pourvus) et un 4ème local indépendant.
X					X	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		REHABILITATION DU GYMNASSE DDE BOUILLY	2018	505 200			505 200	505 200	10	50 520	réhabilitation (rénovation toiture, désamiantage, mise en accessibilité...

ACCES SERVICES ET SOINS	REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	ATTRACTIVITE DU MOBIUTES	TRANSITION ECOLOGIQUE	COHESION SOCIALE	MAITRE D'OUVRAGE	POPULATION	PROJET	année	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	Montant total de l'opération (HT)	Montant éligible	taux %	Montant sollicité	Commentaires
X				X	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		EXTENSION DU COSEC DE LUSIGNY-SUR-BARSE	2018	255 000			225 000	225 000	20	51 000	stockage matériel de sports pour 47m2 & avec une partie technique TCM (garage, stockage...) pour 113m2
					SOUS-TOTAL 2018				3 533 521	65 815	115 941	4 100 776			749 425	
		X			CRESANTINES	312	REPARATION LAVOIR COMMUNAL	2019			30 000	30 000	30 000	20	6 000	réparation toiture, changement menuiserie, aménagement des abords
		X			DIERREY ST PIERRE	284	AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE	2019			0	0				aménagement parking mairie-école, cheminement piéton jusqu'à l'arrêt de bus
	X	X			DIERREY ST PIERRE	284	REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG	2019			0	0				enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, fourreaux fibre)
X		X		X	SAINTE MAURE	410	CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTISPORTS AVEC PARKING	2019	100 000			100 000	100 000	20	20 000	pratique musique à destination de 550 enfants sur 3 années du primaire.
		X			STE MAURE	1507	inscription projet bâtiments multi-utilisateurs scolaire/périscolaire/sportif/associati	2019				700 000				
					SOUS-TOTAL 2019					100 000		100 000			26 000	
					CRESANTINES		CREATION DE TROTTOIRS	2020			50 000	50 000		20	10 000	Aménagement et création de trottoirs
					SOUS-TOTAL 2020							50 000			10 000	
					TOTAL GENERAL				7 370 877	1 646 598	775 711	10 233 727			1 749 086	

Contrat de ruralité Territoire de Troyes Champagne Métropole

Etabli entre

L'Etat, représenté par la préfète de l'Aube

et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Troyes Champagne Métropole représenté par son Président,

ci-après dénommés le porteur du contrat

et

Le conseil régional de, représenté(s) par,

Le conseil départemental de, représenté(s) par,

La Caisse des dépôts et Consignations

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région

I - PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

A) Le territoire du contrat

Troyes Champagne Métropole est une communauté d'agglomération située au centre du département de l'Aube et à l'Ouest de la région Grand Est à laquelle elle appartient. Elle se situe également en frange du bassin parisien (sud-est). Elle se classe au 6^{ème} rang des agglomérations de la Région Grand Est, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Aube.

Elle compte depuis le 1^{er} janvier 2017 : 168 350 habitants répartis sur 81 communes pour une superficie de 890 Km². L'évolution de son périmètre implique une caractéristique péri-urbaine et rurale forte. Jusqu'alors le Grand Troyes s'étendait sur une quinzaine de kilomètres, le long de la vallée de la Seine et comptait 19 communes.

Préalablement à la structure actuelle, se sont succédés : un SIVOM créé en 1963 la communauté d'agglomération de Troyes créée en 1994, puis la communauté d'agglomération du Grand Troyes en janvier 2000.

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole résulte de la fusion-extension du Grand Troyes avec les trois Communautés de Communes de Bouilly-Mogne-Aumont, de Seine-Melda-Coteaux, de Seine-Barse et six autres communes faisant partie de l'ancienne Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe.



1) Les compétences de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017

Six compétences de plein droit

- Développement économique : zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme.
- Aménagement : SCoT et schéma de secteur ; PLU, document d'urbanisme ; création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité.
- Équilibre social de l'habitat : PLH, politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social ; réserves foncières ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti.
- Politique de la ville : diagnostic et orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels ; programmes d'action du contrat de ville.
- Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.
- Déchets des ménages : collecte et traitement.

Compétences optionnelles

Ces compétences devront être redéfinies dans un délai d'un an.

Voirie et stationnement, Assainissement, Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination des animaux nuisibles ; gestion des réseaux de chauffage urbain ; prise en compte de la maîtrise de l'énergie et de la qualité environnementale des constructions des bâtiments et infrastructures de l'agglomération ; incitation au développement des énergies renouvelables locales ; sensibilisation et incitation des populations à l'utilisation rationnelle de l'énergie ; mise en décharge des déchets ultimes ; opérations de transport, tri ou stockage ; création et gestion de centres d'apports volontaires de déchets.

Action sociale : portage de repas ; structures d'accueil de mineurs ; structures multi-accueil ; réseau d'assistantes maternelles.

Construction, aménagement, gestion d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; transport scolaire.

Des compétences facultatives

Ces compétences devront être redéfinies dans un délai de deux ans.

Sports, culture ; enseignement supérieur, recherche, vie étudiante ; eau ; tourisme ; lutte contre l'incendie, organisation des secours ; cimetières, services funéraires ; Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce ; création et gestion de zones de développement éolien ; élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Autres

Accueil de chiens errants

2) Les axes de communication et les transports

À vol d'oiseau, Troyes est à 141,5 km de Paris.

En dehors de la capitale, les autres grandes villes les plus proches de Troyes sont Reims (106,9 km) et Dijon (129,9 km)².

Le réseau routier

Le territoire est desservi par l'A5 en direction de la Bourgogne et de l'Île-de-France et permet de rejoindre le sud de la France (via Dijon puis Lyon) ainsi que Paris via les correspondances avec l'autoroute A6 puis la Francilienne ou par l'Autoroute A4.

Il est relié au Nord de l'Europe par l'autoroute A26, qui traverse la Champagne-Ardenne et la Picardie. A proximité de Châlons-en-Champagne l'autoroute A4, permet de rejoindre le Nord-Est de la France (Strasbourg) et l'Allemagne.

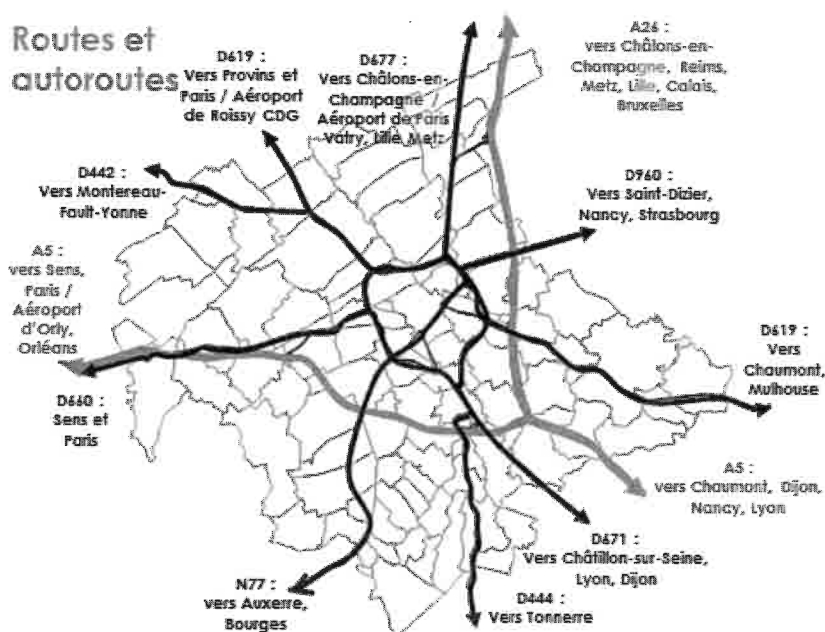
Hors autoroutes, la D619 en direction de Provins et Paris permet les liaisons avec l'Île-de-France sans passer par les voies de circulation rapide.

Les routes D960 et N77 ainsi que la D444 permettent les liaisons avec le département de l'Yonne.

La route D671 (France) dessert Dijon et le département de la Côte-d'Or.

Enfin, les routes D960 et D400 effectuent les liaisons vers Nancy et Saint-Dizier.

Les communes « centres » du territoire sont reliées à la rocade de contournement qui s'étend sur une longueur totale de 30 km.



Les Transports ferroviaires

La ligne ferroviaire « Intercités » passant par la gare de Troyes relie Paris-Est à Belfort.

S'agissant des transports régionaux, la gare est desservie par certaines lignes du réseau TER Champagne-Ardenne (par train ou par autocar).

La gare de Troyes se situe actuellement sur une ligne dont les premiers travaux préalables à l'électrification sont programmés dès 2017. Elle fait l'objet d'un programme de travaux d'ampleur en vue de l'aménagement d'un pôle multimodal dont la fin des travaux est prévue à l'horizon fin 2019. Ils seront accompagnés par une requalification urbaine du quartier ainsi qu'un programme de développement de l'activité tertiaire sur le quartier.

3) Tourisme et loisirs

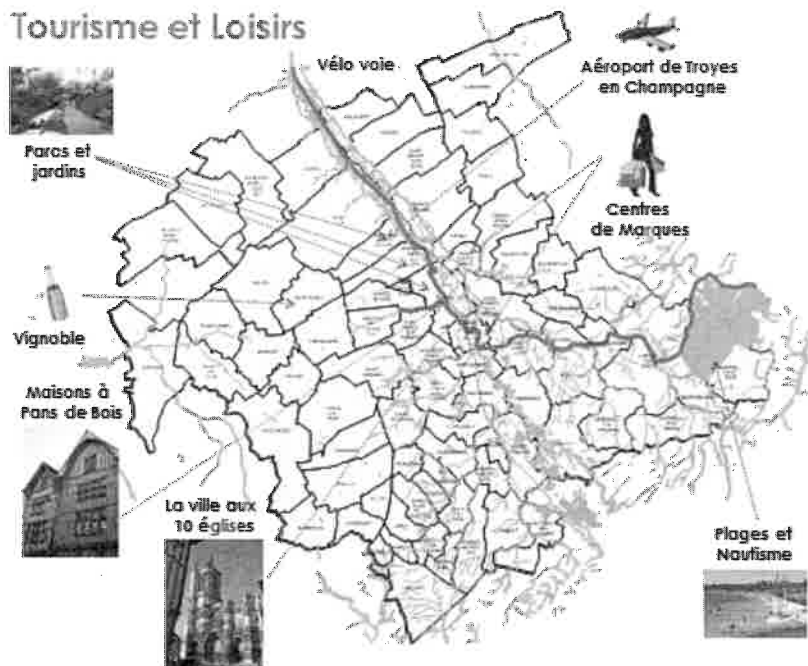
L'activité liée au textile, développée à partir du XVIIIème siècle est l'un des atouts historiques de l'économie troyenne jusqu'aux années 1960 ; Troyes est aujourd'hui la capitale européenne des magasins d'usines et de négoce grâce à ses centres de marques.

Du point de vue géographique et touristique, la Seine constitue un élément phare du territoire avec le parc naturel régional de la forêt d'Orient et du lac-réservoir « Lac d'Orient » réserve faunistique et de détente.

Troyes, ville capitale chargée d'histoire, située géographiquement au centre du département voit se développer autour d'elle un tourisme vert.

Outre le parc de la forêt d'Orient, le pays d'Othe offre ses étendues vallonnées, boisées et ses plaines.

Tourisme et Loisirs



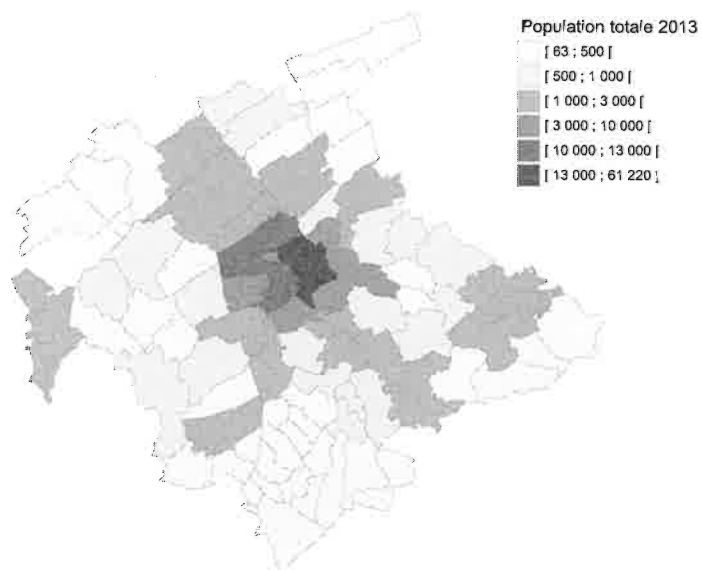
4) Démographie et caractéristiques de la population

Le territoire a connu une croissance démographique de 0,4 % par an de 1999 à 2008 pour s'atténuer à 0,3 % par an depuis. Les communes du contrat connaissent une croissance plus marquée que le centre urbain de l'agglomération. Toutefois, on relève certaines disparités avec une dynamique plus ou moins marquée notamment un peu moins forte pour les communes situées sud/sud-est du territoire.

De même, la population est globalement plus jeune sur les communes rurales mais la tranche d'âge des plus de 75 ans est également plus marquée.

Les ressources des ménages suivent la même répartition sur le territoire que précédemment. Les secteurs les plus dynamiques en accroissement démographique sont également ceux où les revenus sont les plus élevés.

La population



5) La vie économique

La force du territoire repose sur la **variété et le dynamisme de son industrie** avec des secteurs traditionnels (textile, mécanique-métallurgie, bois, packaging, agroalimentaire) et des **activités en plein essor** telles que les éco-industries, la logistique, l'agro-industrie, la haute technologie et les centres de relation clients.

B) Les enjeux du territoire

1) L'accès aux services et aux soins.

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Un territoire en croissance démographique modérée mais constante. Une attractivité résidentielle des communes du contrat de ruralité notamment celles situées en zone périurbaine par rapport à celles de l'agglomération "historique".</p> <p>Un effort récent des collectivités en faveur des regroupements de professionnels de santé</p> <p>Un dynamisme du secteur associatif notamment sportif. Un développement récent des maisons de services au public.</p> <p>Le déploiement du Très Haut Débit en projet à court terme sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Une relative proximité aux services de santé présents au centre de l'agglomération.</p>	<p>Un déficit de professionnels de santé difficile à endiguer.</p> <p>Des équipements de loisirs sportifs vieillissants ou insuffisants.</p> <p>Des services administratifs en restructuration</p> <p>Des zones fragiles pour les réseaux de téléphonie.</p>	<p>Permettre à la population et aux visiteurs de disposer de biens et services attractifs, et a minima de première nécessité.</p> <p>Maintenir et accueillir des jeunes actifs pour conserver la dynamique démographique.</p> <p>Réhabiliter en priorité, moderniser et compléter l'offre de services et d'équipements du territoire.</p> <p>Encourager les aménagements et équipements favorisant la convivialité et la cohésion sociale, le « vivre ensemble » (services au plus près des usagers, équipements multifonctions facilement accessibles, aménagements d'espaces publics, modalités de concertation/participation des habitants dans la conception et la mise en oeuvre des projets de services ...)</p> <p>Veiller à la qualité des infrastructures « réseau » (déploiement THD et téléphonie mobile, entretien des réseaux)</p>

Les éléments de Diagnostic

Le territoire se structure essentiellement autour de l'agglomération troyenne (organisé à l'intérieur de la rocade de contournement) dont il constitue le bassin de vie. Les habitants y retrouvent les principaux services et équipements. Les équipements et services courants se trouvent relayés dans les bourgs centres à conforter : Lusigny-Sur-Barse, Bouilly, Estissac, Saint Lyé...

1-1 Accessibilité aux services.

Les enjeux

- Faciliter l'accès des services au public et surtout aux plus fragiles et isolés en milieu rural.
- Développer et renforcer les services à la population (accès aux manifestations et équipements sportifs et culturels, accès aux services médicaux et sociaux...).
- Favoriser une mutualisation des équipements, des ressources pour une meilleure coordination et pérennisation des services publics.
- Développer les services dématérialisés, leurs accès et leurs usages.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérés

- Renforcement de la territorialisation des services par l'implantation de deux maisons des services pour compléter et équilibrer le maillage existant.

1-2 Santé et accès aux soins.

Les enjeux

- Maintenir l'autonomie des personnes âgées ou fragiles en milieu rural par un accompagnement adapté à leurs besoins et l'usage des nouvelles technologies.
- Renforcer le maillage en structure de santé. Conforter le réseau existant et les projets de chaque structure.
- Anticiper l'effet ciseau posé pour l'avenir avec le vieillissement de la population, des besoins accrus et éviter une baisse de la démographie médicale.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales

- Implantation des maisons médicales ou multi-soins irriguant plusieurs communes et regroupant différentes disciplines médicales ou para-médicales.

1-3 Loisirs culturels et sportifs

Les enjeux

- Soutenir et pérenniser les événements concourant au maintien de la richesse de la vie culturelle sur le territoire.
- Encourager la pratique d'activités sportives à tous les âges.
- Développer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs (en lien avec le tourisme vert...).

Projets et dynamiques locales repérées

- Politique de diffusion de la culture musicale auprès des enfants.
- Favoriser l'accès à la culture littéraire, cinématographique...
- Développer les liaisons douces, piétonnes pour favoriser l'accès au patrimoine naturel.

2) La revitalisation des centres bourgs

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
Un patrimoine bâti ancien marqueur de l'identité territoriale.	Logements anciens et inadaptés à la demande.	Adapter les logements aux besoins des populations (petits foyers, personnes âgées, jeunes actifs...).
Une offre foncière importante pour la construction neuve.	Vacance importante.	Mobiliser le parc ancien pour répondre aux besoins en logements et maintenir une activité de centres-bourg ruraux.
Des opérations d'aides à la réhabilitation notamment sur les aspects thermiques.	Variété des documents d'urbanismes avec une part importante de cartes communales	Préparer les logements à la transition énergétique.
Présence d'une offre de services de proximité dans les bourgs centre (hors Bouilly) avec supérette ou supermarché, commerces ambulants...	Disparition des commerces de proximité dans les villages. Déficit d'animation commerciale et d'attractivité de l'offre commerciale. Espaces tombant en désuétude impactant le cadre de vie.	Travailler une politique de reprise et installation concertée entre les communes et avoir une vision plus large que celle de la commune.
	Pas de prise de compétence PLUI par l'intercommunalité en 2017 permettant une vision partagée de l'aménagement du territoire.	Avoir une approche globale et transversale pour intervenir sur les question de centralité, d'attractivité (commerces, logements, services, déplacements...) Mise en place des conditions favorisant à terme la prise de compétence PLUI.

Les éléments de diagnostic

Une majorité d'habitants effectue ses achats sur le centre de l'agglomération troyenne (une dizaine de communes centrales).

Les enjeux

- Maintenir un tissu artisanal dynamique, modernisé et mesurer l'opportunité du maintien d'un réseau de commerces de proximité dans les bourgs centre pour éviter un phénomène de cités dortoirs sur certaines communes.
- Renforcer et renouveler l'attractivité des bourgs par un aménagement de l'espace fonctionnel et attrayant.
- Veiller à un équilibre de l'offre commerciale de proximité répartie sur l'ensemble du territoire et/ou accessible.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales

- Intégration des 62 nouvelles communes entrées au 1^{er} janvier 2017 à la politique économique de Troyes Champagne Métropole.
- Projet de rénovation de bourgs centre sur la rue commerçante principale (commune de Bouilly).

3) L'attractivité du territoire

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Déploiement du très haut débit (THD)</p> <p>Un Patrimoine naturel, architectural...</p> <p>Un Paysage diversifié, des itinéraires balisés.</p> <p>Une campagne habitée, un tissu associatif.</p> <p>Une desserte ferroviaire du pôle centre, une proximité avec le bassin parisien.</p> <p>Des ressources à valoriser pour la production d'énergies renouvelables (parc éolien, filière bois...).</p>	<p>Locaux désaffectés, patrimoine bâti peu ouvert à la visite.</p> <p>Absence d'éléments ou évènements culturels majeurs d'envergure nationale.</p> <p>Un besoin d'information / aménagements touristiques / hébergements dans les villages notamment ceux traversés par des itinéraires de randonnées.</p> <p>Un nombre d'exploitations agricoles en diminution et soumises aux aléas du marché. trop peu de transformation locale.</p> <p>Des entreprises et des services encore peu positionnés sur les usages numériques.</p>	<p>Poursuivre la diversification de l'économie grâce aux filières et ressources du territoire (bois, ressources agricoles et alimentaires, numériques...).</p> <p>Développer des services en lien avec le vieillissement de la population.</p> <p>Développer l'accès à la formation, faciliter l'appropriation des usages numériques et collaboratifs à tous âges.</p>

Eléments de diagnostic

La zone du contrat de ruralité présente une population avec un meilleur taux d'emploi que la zone urbaine centrale de l'agglomération troyenne et des niveaux de revenus également supérieurs.

Les enjeux

- Développer les services dématérialisés. Faciliter l'appropriation des usages numériques et collaboratifs à tous les âges.
- Soutenir le développement économique (gestion des zones d'activités coordonnées).
- Dynamiser et coordonner l'approvisionnement et la commercialisation des productions locales (agriculture, filière bois...).
- Développer le potentiel touristique pour fidéliser et inciter à prolonger les séjours courts (zone des lacs, itinéraires de randonnée, richesse patrimoniale...).
- Favoriser l'offre à la demande locale (par exemple services aux personnes...).
- Coordonner les aménagements publics, l'offre commerciale, touristique...

Etat des lieux des projets et dynamiques locales

- Engagement de la Région Grand Est pour la couverture numérique très haut débit.
- Stratégie de territoire à l'échelle du SCot.
- Déploiement de Maison de services au public.
- Rénovation dans les centres bourgs.
- Développement des potentialités du tourisme vert (voies cyclables et piétonnes pour accès au patrimoine naturel).

4/ Les mobilités

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Maillage routier satisfaisant.</p> <p>Réflexion en cours sur le développement de service de transport public sur le territoire élargi à travers un service à la demande.</p>	<p>Caractéristiques rurales du territoire imposant une utilisation majoritaire de la voiture individuelle.</p> <p>Des transports collectifs peu développés voire inexistants pour une population diffuse hormis les transports départementaux.</p> <p>Des transports "propres" eux aussi peu développés.</p> <p>Une offre en transports collectifs absente.</p> <p>Une mise accessibilité des espaces et équipements publics partielle.</p>	<p>Travailler sur l'inter modalité afin de favoriser l'accessibilité (enjeux de l'accès à la formation, accès ou retour à l'emploi notamment).</p> <p>Poursuivre le développement des transports publics et des transports doux/propres pour limiter le coût des transports.</p> <p>Encourager les alternatives collectives à la voiture individuelle (co-voiturage, flotte de véhicules légers...).</p> <p>Permettre l'accessibilité aux équipements et espaces publics aux personnes à mobilité réduite.</p>

Eléments de diagnostic

Le territoire du Contrat de ruralité de Troyes Champagne Métropole est un territoire vaste à dominante rurale et peu dense hormis des communes en frange du coeur de l'agglomération aux caractéristiques péri-urbaines.

L'accès aux différents services et activités s'effectue à l'échelle du bourg centre ou directement auprès du centre de l'agglomération troyenne. On constate des disparités démographiques et socio-économiques au sein desquelles les besoins de mobilité et les profils des usagers peuvent diverger significativement. Certaines communes et zones du territoire demeurent plus éloignées de la dynamique urbaine.

Enjeux

- Repenser les modes de déplacements pour favoriser un développement des modes de transports alternatifs à un usage individuel de la voiture (électro mobilité, co-voiturage...).
- Développer une politique intégrée de mobilité avec une offre de transports publics plus attractive et adaptée aux bassins de vie.
- Sensibiliser le public pour faire évoluer les comportements.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées

- Intégration des besoins des communes au plan de déplacement dont la révision doit être prochainement engagée en vue d'y intégrer les nouveaux besoins en mobilité et y apporter une réponse adaptée.
- Extension du nouveau service de transport à la demande actuellement en phase test sur les communes en frange d'agglomération.
- Etude à l'échelle des bourgs centre pour correspondances vers le maillage de l'agglomération historique afin de faciliter l'accès aux transports urbains et favoriser l'inter modalité.
- Aide financière de Troyes Champagne Métropole aux créations de pistes cyclables, aires de covoiturage, plates-formes multimodales...

5/ La transition écologique

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Des paysages protégés et préservés (PNRFO, mesures de protection écologique Natura 2000...).</p> <p>Des ressources à valoriser pour la protection d'énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation...).</p> <p>Un conseiller en énergie mutualisé au sein de Troyes Champagne Métropole</p>	<p>Des ressources naturelles peu valorisées.</p> <p>Des fortes consommations liées au caractère rural du territoire.</p> <p>Un retard de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Un parc de logements vieillissant et énergivore.</p>	<p>Réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serres dans le bâtiment et l'espace public tout en créant de nouvelles activités et des emplois (locaux).</p> <p>Rechercher une plus grande autonomie énergétique du territoire en soutenant les énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales (biomasse...).</p> <p>Réduire les déchets et l'impact des activités humaines sur l'environnement, développer l'économie circulaire dans le cadre du recyclage ou valorisation de matériaux résiduels / non utilisés.</p> <p>Améliorer le cadre de vie des habitants et lutter contre la précarité énergétique.</p> <p>Favoriser la réhabilitation énergétique des logements et des équipements publics.</p>

Eléments de diagnostic

Le territoire du contrat est majoritairement constitué d'espaces naturels (agricoles, viticoles, forestiers). La présence du Parc Naturel de la Forêt d'Orient à l'est du territoire est à souligner.

Enjeux

- Valoriser les ressources en énergies renouvelables.
- Valoriser les ressources naturelles et développer les filières éco-locales (éco-matériaux...).
- Soutenir les potentialités des diversifications des activités agricoles, nouveaux débouchés...
- Préserver la qualité environnementale des espaces naturels et paysagers tout en prenant appui sur ces atouts pour développer le tourisme vert.
- Promouvoir des bâtiments économes en énergie.
- Poursuivre une politique de prévention et gestion des déchets favorisant les filières de recyclage.

Etat des lieux des projets et dynamiques locales repérées

- Mise aux normes des bâtiments communaux pour être moins énergivores.
- Poursuite du déploiement du parc éolien sur la partie Nord-ouest du territoire.
- Création d'axes de circulation douce (piste cyclables et piétonnières).

6) La cohésion sociale

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Une dynamique économique et artisanale relativement bien répartie sur le territoire.	Des villages au patrimoine bâti peu valorisés et ne disposant pas assez de commerces.	Développer les services (notamment en lien avec le vieillissement de la population).
Déploiement du Très Haut Débit (THD) prévu à moyen terme.	Des déplacements indispensables pour travailler.	Grâce au déploiement du THD : installer des activités, promouvoir le tourisme, lutter contre l'isolement, contre les fractures sociales, territoriales et numériques.
Une reprise des zones d'activités par l'intercommunalité.	Une vacance dans le logement relativement progressive.	
Un bon ratio actifs/emplois pour le territoire rural.	Une pression foncière et immobilière en zone péri-urbaine, une pression foncière sur les zones agricoles (logements, zones d'activités et zones commerciales.).	
Une histoire et un patrimoine riches.		
Un paysage diversifié, un tourisme "nature".		
Une proximité du bassin parisien.		

Diagnostic

L'accès aux services n'est pas le même partout sur le territoire du contrat comme le type de population peut être différent. Certaines communes situées aux extrémités est et ouest du territoire (secteur d'Estissac et Lusigny-S-Barse font apparaître des ratios moins favorables en terme démographique (population plus âgée), en terme de ressources...

Enjeux

- Accompagner le vieillissement et le handicap, notamment grâce aux technologies de l'information et à l'accès aux services publics pour tous et partout.
- Améliorer l'information aux habitants sur leurs droits, soutenir les initiatives associatives favorisant le lien social et accompagner la numérisation des démarches administratives pour les publics les plus fragiles.
- Soutenir les initiatives locales contribuant au mieux vivre ensemble.
- Soutenir le développement des projets sportifs et culturels structurant pour favoriser l'accès à une pratique (sportive, culturelle, éducative...) équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Etat des lieux

- Une répartition en matière d'offre sportive et culturelle inégale sur le territoire du contrat.

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité.

Compte tenu du contexte de fusion-extension (3 Communautés de Communes + 1 communauté d'agglomération + 6 communes regroupant 81 communes) et la nouveauté du périmètre de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole au 1er janvier 2017, la plupart des documents cadres sont actuellement en phase de révision (ou doivent faire l'objet d'une révision).

- SCot approuvé le 5 juillet 2011 (42 communes)
- PLH, approuvé en 2009, pour une période 2009-2015 et prorogé pour 2 ans. Nouveau PLH en cours d'élaboration à l'échelle des 81 communes, en vue de sa validation puis de sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.
- PDU couvre la période 2014-2024 mais devrait évoluer et être révisé (échéance 2019 au plus tard) en lien avec l'élaboration du SRADDET.
- En matière d'urbanisme, la compétence PLUi n'a pas été prise au 27 mars 2017. Des groupes de travail vont être mis en place pour développer l'information des maires, notamment sur les différentes modalités de pilotage, préalablement à une future prise de compétence.
- Agenda 21 de la ville de Troyes, reconnu Agenda 21 local France en 2013, et couvrant la période 2012- 2016. Aujourd'hui, Troyes Champagne Métropole vient d'émettre un avis favorable à l'élaboration d'un Agenda 21 intercommunal.
- Plan Climat Energie Territorial (élaboré en 2013) couvre la période 2013-2018, doit évoluer en PCEAT.
- Territoire lauréat de l'appel à projet «TEPCV».
- Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du TRI de Troyes approuvée le 9 décembre 2016 (le TRI compte 11 communes mais la stratégie s'applique à 28 communes). Documents en gestation et/ou cours de réalisation :
- Pôle Métropolitain regroupant les communautés d'agglomérations de Troyes Champagne Métropole, du Grand Sénonais et de Chaumont, du bassin du Nogentais et du bassin de Bologne Vignory Froncles, membres fondateurs d'un pôle métropolitain qui naîtra le 1^{er} janvier 2018.
- Création d'un service «Equipements et services de proximité» au sein de Troyes Champagne Métropole intégrant l'action sociale et chargé de développer et coordonner l'action sociale sur le territoire.

II) OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les six thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées (cf descriptif des opérations).

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au fonds de soutien à l'investissement local.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1

(À reproduire pour chaque volet du contrat).

- **Objectif:** au regard des enjeux soulignés dans le I-B, des objectifs traduisent les résultats attendus pour 2020 (quantitatifs et/ou qualitatifs)
- **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - **Descriptif**
 - **Pilote(s), partenaires** (signataires du contrat et partenaires non signataires mais responsables, concernés)
 - **Moyens humains et financiers :** le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une **convention annuelle de financement**.
 - **Les contrats, conventions, accords mobilisables au titre de l'action,**
 - **Les calendriers prévisionnels de réalisation**

(lister les actions dans le corps du contrat et présenter les modalités, sous forme de tableau ou de fiche action à mettre en annexe).

III) MODALITE DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et du PETR et de l'EPCI concerné, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires

- o Composition : élus et représentants des signataires (*préciser qui*)
- o Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.
- o Le rythme des réunions (*a minima trimestriel*).

B) L'ingénierie mobilisée

(Présenter)

- La composition de l'équipe projet intercommunale (*composition et rôle*) ;
- L'ingénierie ou les organisations de travail chargées de la mise en œuvre des actions (*par exemple les **comités techniques**, devant rendre compte de leur travail au comité de pilotage*);
- L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi (*rôle des sous-préfectures, services déconcentrés, agences...*) ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (*signataire ou non*).

C/Le Département de l'Aube

- un engagement fort, historique, en faveur d'un développement équilibré du territoire
- un rôle de « garant de la cohésion territoriale » réaffirmé par la loi NOTRe

La loi NOTRe a confirmé le Département comme partenaire privilégié des acteurs locaux pour le co-financement de leurs projets et comme échelon intermédiaire de proximité, chef de file de la solidarité territoriale.

Très attentif à un développement équilibré du territoire et notamment à l'équilibre ville-campagne, le Département de l'Aube entend poursuivre sa politique d'accompagnement des communes et de leurs groupements. Il souhaite continuer à soutenir et favoriser les projets concourant à l'aménagement et à l'attractivité des territoires – en même temps qu'à la qualité de vie des Auboisiens, quel que soit leur lieu de résidence. Et cela, en réaffirmant les 3 grands principes qui guident son action : Efficacité – Equité - Solidarité.

Le Département de l'Aube subventionne déjà, chaque année, de très nombreux travaux, aménagements et équipements de proximité :

- équipements culturels et socio-culturels,
- équipements scolaires,
- équipements sportifs,
- aménagements et équipements touristiques,

- restauration du patrimoine historique,
- aménagements à vocation territoriale,
- travaux de voirie...

Le Département a également une action directe sur l'attractivité des territoires ruraux notamment, à travers de nombreuses initiatives :

- déploiement de l'Internet haut débit,
- création d'un environnement favorable au développement économique, à la recherche et à l'innovation et, partant de là, à la création d'emplois,
- contribution au tourisme, comme vecteur de développement,
- actions pour un enseignement de qualité pour tous,
- impulsion d'une dynamique de territoire autour du patrimoine historique et culturel,
- mise en œuvre d'actions solidaires de proximité (action médico-sociale destinée à accompagner les plus fragiles à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du département).

Soucieux de soutenir la réalisation de projets concrets au service des habitants, des entreprises et des territoires ruraux, le Département de l'Aube s'investit en qualité de cosignataire du présent Contrat de ruralité aux côtés de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et des différents acteurs publics.

Sa contribution à certains projets définis dans le contrat de ruralité pourra se faire sous deux formes :

- soit directement, dans le cadre de ses compétences réglementaires,
- soit indirectement, sous forme de subventions.

En ce cas, les demandes d'aide seront instruites dans le cadre du règlement défini par l'assemblée départementale.

D) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics.
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets.
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public.
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV.
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées,

la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le

respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de Troyes Champagne Métropole, les dispositifs suivants [NDR : cf. liste indicative en Annexe III]

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs.
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils.
- Co-financement d'ingénieries.

E) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Conseil de Développement Durable de Troyes Champagne Métropole réunit en son sein les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

A ce titre, il est l'interlocuteur permanent du Conseil de Communauté et peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire.

Pour nourrir ses réflexions et ses avis, le Conseil de Développement Durable cherche en permanence à être à l'écoute des attentes et des aspirations des acteurs locaux (entreprises, associations, réseaux socioéconomiques) et des citoyens.

En tant que représentant de la société civile locale, le Conseil de Développement Durable se donne les moyens de valoriser la diversité des points de vue qui le compose.

En outre, il assure des missions d'information et de formation des citoyens sur les enjeux et projets du territoire.

Le Conseil de Développement Durable est informé régulièrement des différentes actions

engagées ou en projets sur le périmètre de Troyes Champagne Métropole et peut faire remonter de sa propre initiative des avis ou propositions au conseil Communautaire sur tout sujet intéressant le développement du territoire.

Il aura pour missions de participer au suivi et à la mise en œuvre du contrat de ruralité.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le à

Signataires (nom, fonction/titre)